



Signalement inexpliqué , mes enfants arrachés au secours

Par **claire**, le **20/06/2010** à **16:48**

Bonjour,

La maitresse de ma fille a fait un signalement destiné à la juge des enfants pour absentéisme. Je n'arrive pas à obtenir d'elle le détail des jours dits d'absence ; elle m'évite. Mes filles m'ont été retirées et confiées immédiatement à leur père. AU SECOURS aidez-moi.

Par **chris_idv**, le **20/06/2010** à **16:58**

Bonjour,

Avant d'en arriver au stade du signalement judiciaire pour absentéisme l'école a du tenter de vous contacter à de multiples reprises par téléphone et ou courriers, mais sans succès ... ou sans réponse de votre part.

A défaut de pouvoir vous adresser à la maitresse d'école vous pouvez solliciter (poliment et calmement) un RV avec la directrice de l'école.

Cordialement,

Par **claire**, le **20/06/2010** à **17:10**

c'est ce que je ne comprends pas ; nous nous sommes rencontrées, je me suis expliquée et j'ai eu la surprise devant le juge des enfants.

ps : la directrice de l'école est la maitresse de ma fille

merci beaucoup de vous donner la peine de me répondre.

ma faute est de n'avoir pas confié les enfants en temps et en heure à leur père, c'est pourquoi, j'ai fait l'objet d'une plainte pour non présentation d'enfant.

l'absentéisme est venu se greffer, je ne sais pour quelle raison, pour moi, la question était réglée avec la maitresse de ma fille.

Par **chris_idv**, le **20/06/2010** à **17:27**

Bonjour,

Vous n'avez pas respecté le droit de visite accordé par le juge au père des enfants qui a tout naturellement porté plainte.

C'est pour cette raison que la garde de vos enfants vous a été retiré. L'absentéisme à l'école c'est uniquement un élément additionnel qui a du ancré le juge aux affaires familiales dans sa décision.

Cordialement,

Par **claire**, le **20/06/2010** à **21:20**

merci beaucoup maitre, de me répondre ainsi.

Comment donc obtenir cette liste que doit faire la maitresse si elle refuse d'une manière ou d'une autre de me la donner. Il est évident que de mon côté, j'ai des justificatifs pour les absences, sauf celles qui ont été inventées...elle m'a dit qu'elle allait la faire depuis un mois et ne m'a pas recontactée.

je mets en doute l'hônneté de la démarche de la maitresse.

et puis je pense que vous avez raison pour la décision du juge des enfants mais sans l'intervention de la maitresse (invitée à le faire), le juge ne m'aurait certainement pas retiré mes enfants : une grande partie de l'audience a tourné autour des absences de l'une à l'école ; j'étais assommée, incapable d'aligner deux mots correctement...comme si le monde me tombait sur la tête.

Par **chris_idv**, le **20/06/2010** à **21:35**

Bonjour,

L'absentéisme de vos enfants à l'école n'a que peu d'importance par rapport au fait de ne pas avoir respecté le droit du visite du père tel que le juge vous l'a ordonné.

Vous pouvez agir comme vous l'entendez mais soit je n'ai pas été assez explicite soit vous n'avez pas compris: la maitresse d'école qui assure les fonctions de directrice n'est pas la personne à qui vous devez vous adresser.

Votre interlocuteur doit désormais être le juge aux affaires familiales.

Si vous n'avez aucune explication à fournir au juge pour ne pas avoir présenté les enfants à leur père à priori sans l'avoir prévenu, alors il est très peu probable que vous puissiez récupérer la garde même partielle de vos enfants.

Salutations,

Par **kindermagi**, le **20/06/2010** à **21:45**

Bonsoir,

Je suis très étonnée d'une telle rapidité de la justice juste pour une non présentation d'enfant. En temps normal, le père va déposer plainte pour "non présentation d'enfant", et vous êtes convoquée au commissariat pour vous justifier (certificat médical adressé au père en recommandé, erreur de date...).

Puisqu'il y a eu une audience, la partie adverse a du communiquer à votre avocat tous les justificatifs, donc tournez-vous vers votre conseil.

Bonne soirée.

Par **claire**, le **21/06/2010** à **03:27**

c'est effectivement ce que j'ai fait. d'ailleurs, celui-ci n'a pas caché à juste raison son mécontentement à mon égard.

Mais que l'on me retire les enfants de la sorte à la fin de l'audience ...

cependant, je reconnais mon tort, je n'ai pas respecté une décision de justice.

ce sont les conséquences qui sont démesurées.

nous avons fait appel, le jugement est pour bientôt, j'ai un peu peur car à chaque fois l'avocate de mon ex mari me démollit sans retenue.

mais j'ai très très peur de ne pas pouvoir récupérer mes enfants.

merci de ne pas me laisser tomber. Vous avez tous les deux déjà toute ma gratitude pour avoir répondu à mon appel à l'aide, à l'heure ou tout se monnaye exclusivement.

Par **kindermagi**, le **21/06/2010** à **20:22**

Bonsoir Claire,

Malheureusement, je ne peux rien vous apporter de plus que mon soutien moral, tout est entre les mains de la justice.

Vous ne pouvez que vous amendez sincèrement devant le juge et le père comme vous le faites ici de votre erreur (l'erreur restant humaine), que vous avez compris la leçon, que vous regrettez d'avoir réagi de la sorte, et qu'une telle chose ne se reproduira jamais plus.

Je pense que votre avocat a du aller également dans ce sens.
Maintenant à savoir ce que va décider le juge, c'est une autre chose.
Quelque soit la situation, même minime, c'est le rôle de l'avocat de la partie adverse de vous démolir même en mentant, afin de vous faire perdre tous vos moyens.
Bonne soirée.

Par **claire**, le **21/06/2010** à **23:20**

merci kindermagi,
effectivement, mon avocat va dans le sens que vous évoquiez. mon intention est lors de l'audience de faire amende honorable ; c'est effectivement ce que ressens : j'ai commis une faute en ne présentant pas les enfants à leur père. bien sûr que je ne recommencerais pas.... si je pouvais retrouver la garde de mes enfants. Cependant,La punition me semble démesurée ; je me sens vide comme une noix la plupart du temps et le reste du temps , je me sens comme emprisonnée dans mon propre corps. J'ai l'impression qu'il n'y a rien que je puisse faire pour récupérer mes enfants puisqu'en réalité je ne comprends pas vraiment la démesure de la sanction.
la partie adverse me démollit sans le moindre scrupule, quite à mentir.
merci beaucoup, beaucoup kindermagi de m'avoir répondu. votre soutien me touche et votre intention a abouti.
le procès est pour la fin de la semaine. j'ai peur
excellente semaine à vous.

Par **kindermagi**, le **22/06/2010** à **00:05**

La mesure de la sanction que vous trouvez démesurée, est me semble-t-il pour vous faire ressentir tout ce que le père lui-même a du ressentir, quand il s'est retrouvé privé de vos filles malgré lui ; et également que vous vous êtes crue au-dessus des lois en ne respectant pas une ordonnance. C'est un peu violent et direct, certes, mais si le juge a pris une telle mesure, c'est qu'il a trouvé nécessaire de vous faire subir un électrochoc.
Si votre avocat a accepté de faire appel, c'est qu'il pense que vous avez une chance même minime de pouvoir avoir dans le pire des cas un dvh pour vos filles ? Ce qui serait déjà un début.
Ne vous laissez pas impressionner par l'avocat de la partie adverse, car vous-même vous avez le votre certainement très fort en mensonge également.
Il faut que vous y allez en montrant que bien évidemment vous reconnaissez vos torts et que vous êtes prête à vous battre pour revoir vos filles car vous les aimez tout autant que leur père, mais que grâce à cette "démesure" vous avait compris que vos filles avaient besoin de leurs deux parents pour s'épanouir.
Pour ma part, je pense qu'une punition courte peut être bénéfique, par contre peut devenir très néfaste dans le temps si elle persiste, voir même entraîner des malheurs.
Vous avez encore une chance, dites-vous que ce n'est pas donné à tout le monde, donc essayez de la saisir avec votre coeur et le soutien de votre avocat, en espérant obtenir la clémence du juge et un début de pardon du père.
Je vous souhaite sincèrement bon courage pour cette fin de semaine qui va être éprouvante pour vous.

Par **claire**, le **22/06/2010** à **22:24**

merci kindermagi,
vous touchez juste. Je suis très touchée, ..sans commentaire.
je vais encore relire votre message plusieurs fois ce soir.
Le verso de cette histoire, c'est que dans tout mon voisinage, on est maintenant au courant que mes enfants m'ont été retirées, alors je croise plus souvent des nuques qu'avant ; c'est à dire que des personnes se sont détournées de moi.... dans le doute....y'a pas de fumée sans feu....
alors qu'une personne que je ne connais pas se donne de la peine pour me rassurer sans contrepartie de surcroit, c'est ravigorant. (j'ai un salaire minable et toutes les alloc. viennent de m'être supprimées par la caf, à charge pour moi de)
excellente soirée à vous
la mienne s'annonce finalement un peu plus supportable qu'attendu.

Par **kindermagi**, le **25/06/2010** à **21:13**

Bonsoir Claire,
Comment s'est passé votre audience ? Qu'en dit votre avocat ? Comment vont vos filles ?
Avez-vous eu des nouvelles ?
Sincèrement, j'ai une façon de penser qui est : on ne vit pas avec ses voisins, donc je me fiche totalement de ce qu'ils peuvent penser de ma personne, tout en respectant les règles de civilité. Je ne suis pas une sauvage, mais suis considérée comme une antisociale (ce qui fait rire mes enfants et mes amis) ; ce qui me convient tout à fait, ça m'évite de faire semblant. Et puis de toute façon, on ne peut pas plaire à tout le monde.
Ne vous inquiétez pas pour le côté financier, allez voir une assistante sociale au départ pour vous aider, même en bon nourriture, il n'y a pas de honte.
Faites une chose à la fois, sinon vous allez vous mélanger les pinceaux et ce ne sera pas bon.
Bonne soirée.

Par **claire**, le **27/06/2010** à **15:40**

bonjour kindermagi,
vous pouvez vous vanter de m'avoir fait rire.
mes filles vont bien , merci beaucoup ; c'est, je crois ce qui me fait tenir.
enfin, elles vont bien compte tenu des circonstances.
j'espère profondément que mon absence ne leur pèse pas autant que la leur me blesse.
l'audience s'est plutôt "bien passée" ; vous imaginez une tension extrême dans la pièce. mes filles sont restées à l'extérieur mais j'ai pu les voir, les toucher, m'emplir d'elles ; ainsi, j'ai pu rester digne et droite tout le long, pour elles : il est fondamental qu'elles gardent une bonne image de leur mère, quoi qu'il arrive.
Mon avocat s'est montré exceptionnel, il a demandé la parole et est monté au créneau. Il n'a rien oublié. Tout le monde était sidéré dans la pièce (8 personnes) ; Il s'est insurgé contre la précipitation des services à me retirer les enfants. Il n'y a rien de suffisamment objectif pour l'expliquer.

La maitresse de ma fille n'a joint aucune pièce justificative pour son signalement. ell a signalé un nombre incommensurable d'absences ; je m'en occuperai après avoir récupéré mes filles. la juge doit rendre sa décision demain ou après-demain.
merci pour l'intérêt que vous portez à ma détresse.
excellente fin de semaine à vous
P.S : votre message est un véritable baume au coeur ; je n'ai jamais été aussi seule je crois.

Par **kinderm Maxi**, le **28/06/2010** à **08:50**

Bonjour Claire,
C'était un peu le but, le rire est important pour se détendre et oublier ne serait-ce qu'une seconde ses soucis.
Je suis ravie que vous ayez pu voir vos filles, c'était vraiment le plus important, elles sont votre force !!!
Je vous avais dit que votre avocat allait être au top.
J'ai été étonnée également d'une décision aussi rapide, normalement on ne retire les enfants quand cas de mise en danger. Pour la non présentation, ce sont en général les policiers qui interviennent à votre domicile le jour du dvh.
Vous avez raison pour la maîtresse, car si elle se sent invulnérable, elle sera capable de recommencer avec un autre parent.
Je suis pressée de connaître la décision du juge...
Vous n'avez pas à me remercier, une telle chose aurait pu m'arriver suite à toutes les fausses plaintes pour non présentation d'enfant du père de mon aîné, quand on voit comment la justice bacle ses audiences (un quart d'heure). Il a fallu que je subisse plus d'une dizaine de fausses plaintes pour qu'enfin un délégué du procureur de la république me permette à mon tour de déposer une plainte abusive, ce qui a permis de tout faire cesser sur ce point. Le père utilisait ses plaintes à chaque audience, mais comme je ne pouvais que dire que c'était des fausses sans preuve, ça a joué à chaque fois contre moi (sans aller pour autant aussi loin que pour vous). Bizarrement depuis ma plainte, il y a bien eu d'autres audiences, mais il n'en fait plus référence...
Bonne journée.
Carole

Par **claire**, le **28/06/2010** à **23:29**

bonsoir carole,
toujours pas de nouvelles ; n'est-il pas inquiétant que la juge tarde à prendre sa décision ?
a bientôt.
je n'en peux plus de leur absence
bonne soirée à vous

Par **kinderm Maxi**, le **30/06/2010** à **14:07**

Bonjour Claire,

Non pas inquiétant, car pas décision facile non plus, il faut remettre en cause son confrère.
En général, les avocats savent la décision une semaine après l'audience, même si on la reçoit souvent un mois après.
Courage, vous n'avez plus longtemps à tenir.
Pouvez-vous au moins joindre vos filles par téléphone ?
Bonne journée.

Par **claire**, le **30/06/2010** à **17:18**

bonsoir carole,
non, je ne parviens pas à joindre mes filles par téléphone ; j'ai encore essayé avant-hier et hier soir. Elles n'ont pas la possibilité de me rappeler.
à bientôt j'espère.

Par **kindermagi**, le **01/07/2010** à **09:35**

Bonjour Claire,
Que tu n'es plus la garde principale, ne signifie pas pour autant que tu n'aies plus l'autorité parentale, je ne pense pas que je me trompe sur ce point-là.
L'autorité parentale comprend : chaque parent doit maintenir les relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent (par téléphone et/ou par courrier).
En conséquence, le père fait obstruction à ton autorité parentale.
As-tu informé ton avocat que tu n'arrivais pas à joindre tes filles par téléphone et que malgré tes messages répondeur, toujours pas de nouvelles ? Je suppose que tu appelles bien en dehors des heures d'école et de garderie.
Bonne journée.

Par **claire**, le **01/07/2010** à **17:46**

bonsoir carole,
mon avocat m'a téléphoné hier soir.
j'ai eu le sentiment qu'il me préparait à la possibilité de ne pas récupérer mes filles avant septembre.
en réalité, je constate que tout est déjà bien établi ; mes filles sont déjà inscrites dans d'autres écoles , donc dans tous les cas, cette période aura de graves conséquences dans nos vies ;
je rappelle q'à l'origine, pffff
à bientôt carole

Je comprends pas ce qui se passe ; on m'a retiré mes filles soit disant car je les mettais en grand danger en m'étant soustraite à la loi"non présentation d'enfant).
leur père les récupère au passage, il est toujours très au courant de ce qui va se passer et ce qu'il dit à mes filles se vérifie : j'ai un droit de visite médiatisé qui perdure ; de surcroît le mercredi, ce qui m'oblige à quitter mon travail ; les services sociaux se montrent sourds, absents. je n'arrive pas à obtenir le samedi ; je dépense toute mon énergie pour rien?mon

avocat m'a dit texto ; tout le monde semble s'en foutre...
maintenant que la décision est prise, il suffit de regarder ailleurs ; ça va faire mal mais ça passera ; c'est qu'un mauvais moment. je suis partagée entre la colère, la révolte et l'abatttement.merci pour votre soutien carole.

Par **kindermaxi**, le **01/07/2010 à 18:38**

Bonsoir Claire,

Toutes mes excuses pour mon tutoiement, pas du tout un manque de politesse, mais certainement mal réveillée, vraiment désolée.

En général, les avocats savent déjà à quoi s'attendre et il faut toujours suivre votre intuition donc sentiment.

Votre avocat a entièrement raison "tout le monde semble s'en foutre", tant que les gens ne sont pas directement concernés ou n'ont pas vécu cela, ça leur importe peu, pour ne pas dire rien du tout quelque soit la situation d'ailleurs.

Je ne pense pas à la mise en danger pour "non présentation d'enfant", mais plus au niveau des absences répétées pour la mise en danger et surtout le non respect d'une ordonnance juridique pour la non présentation d'enfant.

Toutes vos réactions mélangées sont humaines et normales dans une telle situation. Mais je suis certaine que vous oubliez vite ces réactions quand vous voyez vos filles.

Vous vous rendez, si je comprends bien, dans un point rencontre. Vous savez que vos visites médiatisées peuvent vous aider à récupérer un dvh classique dans le temps, si elles se passent bien. Le personnel de ces points fait un rapport au juge et donne souvent leur opinion sur la situation.

Bonne soirée.

PS : Vous n'avez pas à me remercier.

Par **claire**, le **01/07/2010 à 21:46**

bonsoir carole,

Aucun souci pour le tutoiement ; ceci étant dit, j'ai relu mon message précédent ; manifestement, j'étais moi aussi mal réveillée...

j'ai bien compris votre explication d'où pour moi l'importance de justifier ces absences, mais la maitresse qui est aussi la directrice m'évite et/ou m'oriente vers l'académie de secteur pour l'autoriser à s'exprimer soi-disant ; en réalité je ne peux que m'expliquer sur les absences en classe que je connais ; la maitresse a déclaré un nombre d'absences, point. Personne ne vérifie et quelques semaines plus tard on me retire les enfants...

je n'arrive pas à comprendre.

pensez-vous que mon avocat était au courant de l'intention du service social lorsque nous nous sommes rendus à l'audience.

bonne soirée à vous.

J'ai revu mes filles trois fois depuis le 04 mai une fois 2 heures , 1 fois 2 heures et une troisième fois :3 heures le mercredi après-midi et je les ai vues à l'audience vendredi dernier (le 25 juin).

Il est vrai que lorsque je les retrouve, tout le reste n'existe plus.
la plus jeune pense je crois, que je suis au "travail" ; elle me demande si j'y suis bien ; ça semble important pour elle alors je la rassure. Elle m'a demandé la dernière fois de lui lire une histoire car elle a trouvé un de ces petits livres que je lui avais lu, le soir.
On a partagé un moment délicieux.
Pendant ce temps, mon ainée "attendait son tour".
En parler avec autant de détails me pousse un peu à m'y replonger ; de fait, je me sens un peu mieux, comme si je les avais vues il n'y a pas si longtemps en fait.
je me suis surprise à faire l'arbre droit dans une grande salle partagée par plusieurs autres familles. peu importe les autres dans ces moments là, je saisis l'instant au millième pour que nous profitons les unes des autres, pour ne rien manquer. Et là, ma fille me parlait de ses performances en gym. je me suis dit qu' à la maison c'est comme ça que j'aurais fait alors, je me suis laissée aller.
Vous savez en fait, carole, mes filles sont vraiment magnifiques et fantastiques. Je leur ai dit souvent que si j'avais pu les commander avant de les avoir, je les aurais commandées exactement comme elles sont, sans rien changer. Elles sont mon oxygène, mon moteur, ma joie de vivre et ma plus belle réussite. Si vous les connaissiez, vous comprendriez.
A bientôt carole.
P.S. : mon prénom c'est Karina.
dvh ? : droit de visite

Par **kindermaxi**, le **01/07/2010** à **23:44**

Bonsoir Karina,
Enchantée.

Non votre avocat n'était pas forcément informé ou peut-être juste avant l'audience ça c'est déjà vu, même si pas vraiment normal.

Vos filles vous ont été retirées surtout pour les non présentation d'enfant, là-dessus les juges ne plaisantent pas, ensuite ce qu'a pu donner la directrice n'est qu'une pièce en plus qui appuie cette demande, mais certainement pas la raison principale.

Il faut savoir que de son côté, si le père devait venir chercher vos filles à l'école et que celles-ci n'y étaient pas, la directrice se devait de lui faire une attestation de non présence. C'est grâce à une de ces fameuses attestations que j'ai pu me protéger d'une fausse plainte du père de mon grand qui n'était pas venu le jour de son dvh (droit de visite et d'hébergement).

Votre avocat vous a-t-il communiqué toutes les pièces en sa possession ?

Votre comportement face à ces visites médiatisées est tout à fait celui qu'il faut avoir : complicité avec ses enfants, se comporter naturellement... Mine de rien, sans que vous vous en rendiez compte tous vos dires et gestes sont analysés par le personnel. Vous n'avez le droit qu'à deux mercredis par mois ? Vos heures vont en augmentant... C'est plutôt bon signe ! Quel âge ont vos filles, si ce n'est pas trop indiscret ?

Vous savez qu'avec le temps, elles vont avoir leur mot à dire si cette situation ne leur convient pas.

Oh oui, je suis bien placée pour savoir ce qu'apportent les enfants, tant la joie qu'également le souci quand ils ne vont pas bien. J'ai la chance d'avoir 4 enfants.

Bonne soirée.

PS : n'hésitez pas à me contacter par mp, si vous voulez.

Par **claire**, le **03/07/2010** à **19:56**

bonsoir carole

je viens de prendre connaissance de votre dernier message.

c'est fou, je suis impatiente de rentrer pour voir si quelqu'un m'a répondu sur ce site et je trouve encore un message de carole : raisonné, apaisant bref, un message intelligent sur mon problème majeur du moment.

c'est un peu comme si quelqu'un m'attendait à la maison : " alors comment ça s'est passé ". Vous savez, carole, je ne suis plus bien chez moi, je n'ai plus envie d'y rentrer ; ma maison est vide, tellement vide... ; la balançoire semble morte.

Mes filles ont 8 ans et 12 ans. Mon aînée est préadolescente comme vous le constatez, alors, elle est venue vers moi au moment des " premiers poils " sur le pubis ; elle est encore logiquement venue vers moi quand le bout de ses seins a commencé à devenir douloureux : c'est normal ma fille ... ta poitrine se développe.... glandes mammaires...en prenant soin évidemment d'être comprise.

Vers qui ira-t-elle au moment de ses premières règles si je ne suis pas là ?

Avant-hier J'ai réussi à les joindre par téléphone sans pouvoir leur parler pour autant. elles vont bien ; leur père m'a fait savoir par mon aînée qu'elles me téléphoneraient dimanche prochain chez ma mère ; mais j'habite à 15 km de chez ma mère ; j'ai eu le temps de dire que je n'avais pas prévu d'aller chez mamie ce week-end, et qu'il faut me joindre sur mon portable. ma fille a rajouté qu'elle ne pouvait pas me téléphoner ni du fixe, ni du portable qui en fait n'est jamais chargé ou n'a plus de forfait. j'ai raccroché pour ne pas qu'elle m'entende hurler ; en effet, un vrai cri de bête, qui vient des tripes...

Ces 10 ans de mariage auront été une formidable école sur la nature humaine.

mon ex-mari n'est pas quelqu'un à qui on impose quoi que ce soit. Et " il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre " : ça j'ai bien compris.

J'ai peur carole. Il est très fort, bien plus fort que moi, il l'a démontré. Rendez-vous compte qu'il est parvenu à ce qu'on me retire les enfants pour mise en grand danger ; ma fille de 8 ans a eu 26 sur 30 à la moyenne trimestrielle et mon aînée en 6ème le tableau d'honneur. Je n'ai jamais eu besoin de les forcer à faire leur devoirs. Cela faisait 4 années que je vivais seule avec elles et un dvh pour le père.

respectueusement, karina.

En fait suite à une non-présentation d'enfant dans le cadre d'un divorce conflictuel (qui dure depuis 4 ans et 2 mois), on me retire mes enfants au terme d'une simple convocation à une audience devant le juge des enfants, on m'octroie en passant un droit de visite de 3 heures tous les quinze jours sous étroite surveillance (comme un os à ronger) et on me laisse m'éteindre dans mon coin le reste du temps. . les services sociaux concernés me balladent, la maîtresse m'ignore (et en ce moment je le lui rends bien), il m'est impossible d'avoir mes filles au téléphone ; j'ai un salaire misérable qui ne me permet rien de plus que survivre et de surcroît, je serai très bientôt sans logement.

tous les ingrédients pour sombrer sont là . Raisonnablement, je ne vois pas comment...je peux m'en sortir.

il faut juste que je trouve rapidement un logement, que je change de travail pour un autre qui serait correctement rémunéré. et accessoirement que je continue à gérer le manque et la frustration que génère l'absence de mes enfants.

très bonne soirée à vous carole... et aux autres aussi. (j'ai vu qu'il y avait pas mal de lecteurs.)
carole, mp =?

Par **claire**, le **07/07/2010** à **19:13**

Juste quelques mots spécialement destinés à carole (alias kindermaksi) :

Je vous envoie plein de bonnes ondes et un peu de soleil de marseille ; j'ai vu mes filles cet après-midi, j'ai donc fait le plein d'énergie positive.

Si j'osais, je vous enverrais une grosse bise mais il faut savoir réfrénner ses ardeurs (je blague) , alors, je vous adresse une franche et sincère accolade.

Très bonne soirée à vous et votre famille.

Par **claire**, le **12/07/2010** à **23:00**

toujours aucune nouvelle à ce jour du "service de protection de l'enfance".

l'euphorie liée à la visite passée, je rentre, j'attends toujours la décision de justice du 25 juin.

Je ne comprends pas ; POURQUOI MES ENFANTS M'ONT-ELLES ETE ARRACHEES ?

quelqu'un se sent-il capable de prendre le relais de kindermaksi, qui était devenue un soutien moral important ; je ne parle pas de mes problèmes personnels au travail.

Il est très difficile de garder la tête froide dans de telles circonstances. Je sais pourtant que je ne dois pas baisser les bras, pour mes enfants, pour moi, parce qu'il est inadmissible qu'au jour d'aujourd'hui, il puisse en france arriver une telle histoire.

Je vous en prie, ne me laissez pas tomber.

Par **claire**, le **02/08/2010** à **20:12**

Le 02 août 2010, toujours aucune nouvelle du service de protection de l'enfance ; en, fait, mes tentatives pour joindre les personnes qui "gèrent" mon dossier se sont montrées infructueuses ; alors, j'attends encore qu'ils me contactent . Je souhaiterais vraiment faire passer à mes filles des affaires qui leur manquent. J'ai pu les voir deux fois 3 heures depuis mon dernier message. Elles me disent constement que je leur manque. Et il est vrai que quand je les retrouve, plus rien ne compte à part nous ; elles sont pressées de me raconter leurs derniers exploits, avides de calins, on se touche, on se parle, et puis, je dois les laisser repartir...il n'est pas question de verser une larme à ce moment-là mais au contraire, de me montrer enthousiaste en attendant la prochaine visite.

Je ne comprends toujours pas pourquoi je dois subir ce chatiment, sans parler des conséquences potentielles sur mes enfants.

la juge a rendu sa décision après l'audience du 25 juin : la situation restera inchangée ; le reste est effarent. Elle prend la défense de sa collègue qui a, je le maintiens menti tout simplement. elle m'avait prévenue qu'elle m'enlèverait mes enfants, je me sentais à l'abri car je n'ai jamais pensé qu'elle pourrait mentir aux audiences. mais elle l'a fait.

J'ai reçu le 31 juillet la date de la prochaine visite sous surveillance par le service concerné : LA PROCHAINE VISITE EST PREVUE POUR DEBUT SEPTEMBRE; je suis sencée ne pas voir mes filles pendant près de 35 jours.

merci à toutes les bonnes volontés qui voudront bien m'aider dans mon combat pour récupérer mes enfants.

Pour la première fois, je ressens un besoin intense de prendre un avocat uniquement pour

défendre les intérêts de mes enfants ; l'une a été entendue une fois paraît-il, je n'en sais pas davantage.